



Sugères, le 11 octobre 2018

**CONVOCAION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION NATIONALE D'APPROBATION
DU CHEVAL AUVERGNE (N°11)**

Date : le 25 Novembre 2018

Heure : 10h00

Lieu : Chez Monsieur Laurent PRADIER / Domaine de MOIDAS / 63500 ORBEIL

1/ Membres convoqués pour cette commission :

Membres de la Commission Nationale d'Approbation :

NOM	PRENOM	ADRESSE	ADRESSE	ADRESSE	TEL	MAIL
ASTRIE	Evelyne	12 rue de la place d'Espagne	63500	ISSOIRE	06 10 11 04 03	evelyne.lapougeastrie@orange.fr
BERNARD	Nicolas	lieu dit "Bouix"	19160	LAMAZIERE BASSE	05 55 95 69 74	bernardnicolas19@hotmail.fr
BORY	Cyril	La Plaine du Vignal	63490	SUGERES	06 71 18 71 49	cyril.bory@gmail.com
PERRAIN	Nicolas	Les Mazucs	12420	CANTOIN	05 65 54 11 35	pascale.perrain@free.fr
PERRAIN	Pascale	Les Mazucs	12420	CANTOIN	06 88 12 30 34	pascale.perrain@free.fr
PRADIER	Laurent	Moidas	63500	ORBEIL	06 80 08 41 04	laurent-pradier@wanadoo.fr
VECHAMBRE	Patrick	La Caire	15400	RIOM ES MONTAGNES	04 71 78 20 62	Cantal-cheval@orange.fr

Secrétaire / Interlocuteur Privilégié IFCE :

NOM	PRENOM	ADRESSE	ADRESSE	ADRESSE	TEL	MAIL
LAFAGE	Lydie	Haras National d'Aurillac Avenue de Julien	15000	AURILLAC	06 09 79 76 92	Lydie.lafage@ifce.fr

La commission se réunit à la demande de son Président, ou de la majorité de ses membres.

Pour délibérer valablement, la commission doit être composée d'au moins 3 membres, dont le représentant de l'IFCE.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

2/ Ordre du jour :

- Prononcer l'approbation ou l'ajournement des candidats étalons présents à la commission
- Statuer sur les demandes d'inscription à titre initial des équidés présents à la commission

3/ Population concernée par la commission d'approbation :

Tout animal, portant l'appellation Origine Constatée, Origine Non Constatée ou Origine Inconnue, âgé d'au moins deux ans, non inscrit au titre de l'ascendance à un stud-book ou registre officiellement reconnu et enregistré au fichier central des équidés peut prétendre à l'inscription à titre initial.

4/ Coût du passage en commission d'approbation :

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 3 octobre 2018 :

La somme de 30 euros par cheval présenté sera exigible par la commission auprès du propriétaire avant la présentation du cheval devant la commission d'approbation. En cas de non-paiement, l'équidé ne sera pas examiné et donc ne pourra pas prétendre à son inscription à Titre Initial ou à l'Approbation à produire dans la race pour les candidats étalons.

Seule exception : les étalons approuvés provisoirement pour produire dans la race l'année en cours sont exemptés du versement de cette somme de 30 euros.

Cordialement,

Cyril BORY

Président de la Commission du Stud Book du Cheval Auvergne

A.N.C.R.A. (Association Nationale du Cheval de Race Auvergne)

06 71 18 71 49 / cyril.bory@gmail.com